

Objectif de zéro émission en 2035 pour voitures et camionnettes neuves

15 JUIN 2022



Le Parlement européen soutient la révision des normes d'émission de CO₂ pour les véhicules particuliers et utilitaires légers neufs, dans le cadre du paquet "Ajustement à l'objectif 55 pour 2030".

Des objectifs intermédiaires de réduction des émissions d'ici à 2030 seraient fixés à 55 % pour les voitures et 50 % pour les camionnettes. Ce texte ne concerne pas les véhicules lourds.

Le texte adopté, le 8 juin 2022, exprime le soutien du Parlement européen à la proposition de la Commission relative à la révision des normes de performance des émissions de CO₂ pour les voitures particulières neuves et les véhicules utilitaires légers neufs visant à atteindre une mobilité routière à émission nulle d'ici à 2035.

Des objectifs intermédiaires de réduction des émissions d'ici à 2030 seraient fixés à 55 % pour les voitures et 50 % pour les camionnettes. Ce texte ne concerne pas les véhicules lourds.

[Lire le communiqué](#)